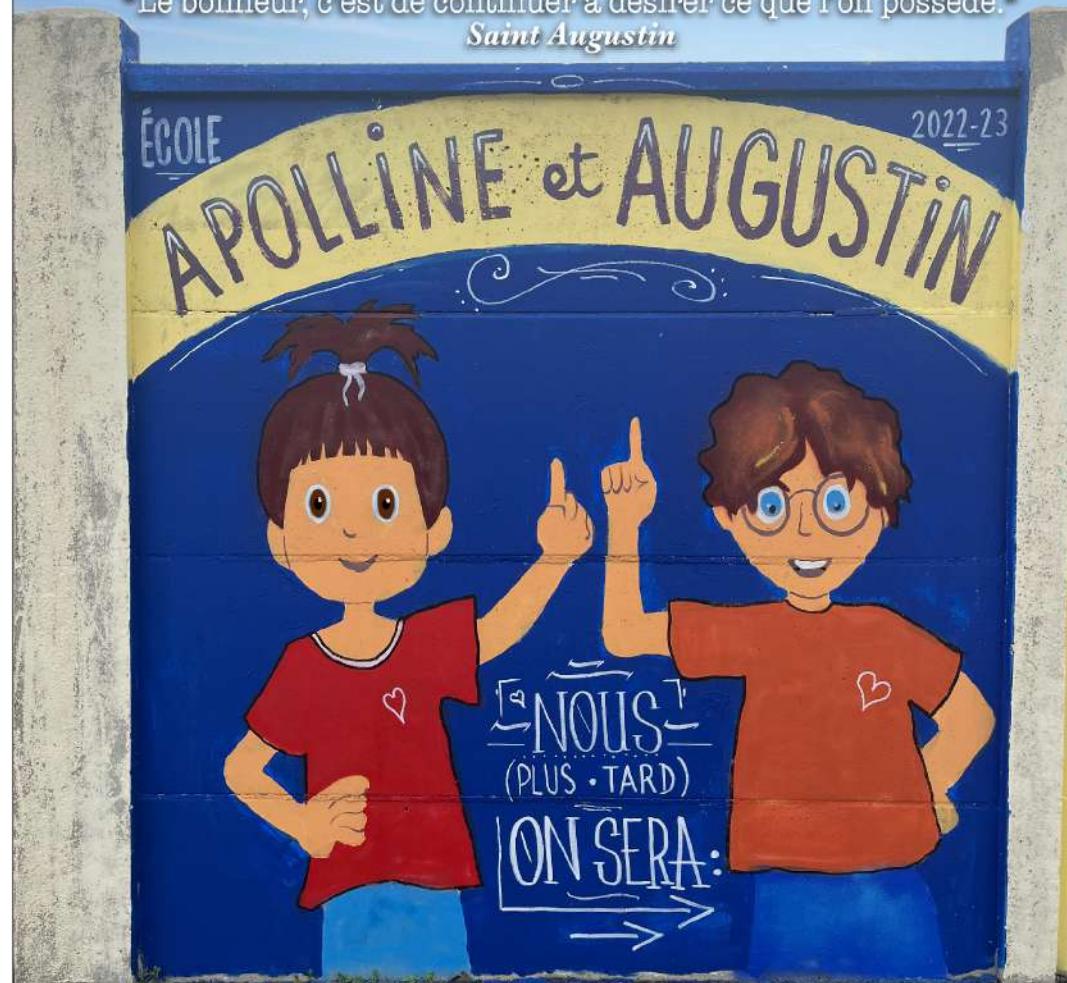




Le Petit Journal de Saint Augustin

“Le bonheur, c'est de continuer à désirer ce que l'on possède.”
Saint Augustin



« FRESQUE ÉCOLE APOLLINE ET AUGUSTIN »

NUMÉRO 25 - OCTOBRE 2023





SOMMAIRE

RETOUR EN IMAGES

P 4-5-6

P 7-8-9

VIE MUNICIPALE

BUDGET MUNICIPAL

P 9-10

P 11

VIE ASSOCIATIVE

TRAVAUX

P 12-13

P 14>17

PROJETS ÉCOLES & SIRP

ENVIRONNEMENT

P 18-19



P 20

CIVISME

ÉTAT CIVIL

P 21-22

P 23

CONTACTS UTILES

AGENDA

P 24

Directeur de la publication : Sébastien HOUDAYER / Rédaction : Po&Dito / Mise en page : Prophetie Graphique
Crédits photos : Mairie de Saint Augustin / Impression : Imprimerie Beaudoin



Les cascades sur l'Aubetin

Chers Saint-Augustinois, Saint-Augustinoises

En cette fin d'année, je suis heureux de vous retrouver à travers cette nouvelle édition du Petit Journal.

Tout d'abord, j'adresse mes pensées aux enfants, parents et professeurs qui ont repris le chemin de l'école et du travail le mois dernier. Bon trimestre à toutes et à tous !

Comme vous avez pu le constater, nous avons malheureusement été contraints d'annuler notre fête du village annuelle, comprenant la kermesse, la retraite aux flambeaux ainsi que le feu d'artifice, initialement prévus le 26 juin dernier, suite à un arrêté préfectoral interdisant les tirs de feu d'artifice pour sécheresse sur le département. Mais pour votre plus grand plaisir, le feu d'artifice est reporté au premier week-end de décembre lors des animations de Noël. Nous reviendrons vers vous pour plus de précision.

Par cette nouvelle édition, je tenais à vous faire des présentations :

- Apolline et Augustin. Ce sont deux écoliers créés par la commune de Saint Augustin, pour une interaction plus imagée et à destination des enfants, « Apolline ma copine » et « Augustin mon copain », mais aussi aux plus grands. Vous les découvrirez désormais au travers du Petit Journal. C'est en l'honneur de cette création que l'école élémentaire de Saint Augustin a été nommée « l'école d'Apolline et Augustin » et qu'une très belle image de ces deux écoliers a été peinte à l'entrée de l'école.
- Nouvelle praticienne, Melissa JUHE, psychomotricienne D.E, nouvellement installée au rez-de-chaussée du SIRP, place du 27 août, prête à vous recevoir.
- La présence d'un nouveau camion le jeudi matin, "UN PEU MOINS" vous propose une épicerie sèche, en vrac, ainsi que des produits d'hygiène et d'entretien.
- Deux nouveaux collaborateurs, Charlotte chargée de l'accueil à la Mairie et Gillian nouvel agent technique chargé de l'entretien de la commune, tous deux nous viennent de Jouy sur Morin.

Bienvenue à eux !

L'année suit son cours et nos projets aussi. Les locaux du SIRP ont subi un beau rafraîchissement, les travaux de réfection des canalisations ainsi que la création de défense incendie, initialement absente rue du Moulinet, sont terminés, et la réfection de la toiture du cabinet médical a été effectuée. Les travaux de création de la salle multi-activités de l'école primaire devraient débuter courant 2024. Pour finir, des travaux de réaménagement des trottoirs auront bientôt lieu devant la mairie et un nouvel accès PMR (Personnes à Mobilités Réduites) va être créé sur la rue Courtesoupe pour le cabinet médical.

Toujours dans le cadre de nos projets, une nouvelle demande de subvention va être déposée auprès du SDESM (syndicat d'électrification) pour la création de deux nouveaux éclairages publics afin de palier aux « points noirs », mais également pour changer le mode d'éclairage rue de la Petite Croix/rue de Meaux, en éclairage à LED. Notre objectif environnemental et énergétique est de pouvoir, petit à petit, appliquer cette modification sur la totalité de nos éclairages.

En parallèle, dans le cadre de nos projets environnementaux, la commune pratique depuis plusieurs années le « fauchage raisonné » ainsi que le « ZERO PHYTO ». Pour continuer sur notre lancée, nous avons pour objectif de planter des arbres/arbustes fruitiers sur les terrains naturels communaux, aux bénéfices de nos administrés. Bien entendu, une large communication sera faite à ce sujet.

Enfin, j'en profite également pour vous rappeler que la Mairie a repris depuis le 4 septembre, ses horaires d'ouverture au public tous les après-midi, lundi 14h-19h et du mardi au vendredi 14h-17h et je vous invite également à vous abonner à notre page Facebook « Mairie de Saint Augustin », afin de suivre toutes les actualités communales.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite à toutes et à tous, une très belle fin d'année ainsi qu'une bonne lecture.

Nous continuerons de tout mettre en œuvre pour que notre beau village reste un lieu où il fait bon vivre.

Boone lecture à tous,

Sébastien HOUDAYER,
Maire de Saint Augustin



1**CHASSE AUX ŒUFS***10 avril 2023*

Près de 200 enfants se sont réunis à Sainte-Aubierge pour la traditionnelle Chasse aux Œufs de Pâques.

Après ce moment riche en chocolat, les familles se sont rassemblées pour un pique-nique convivial.

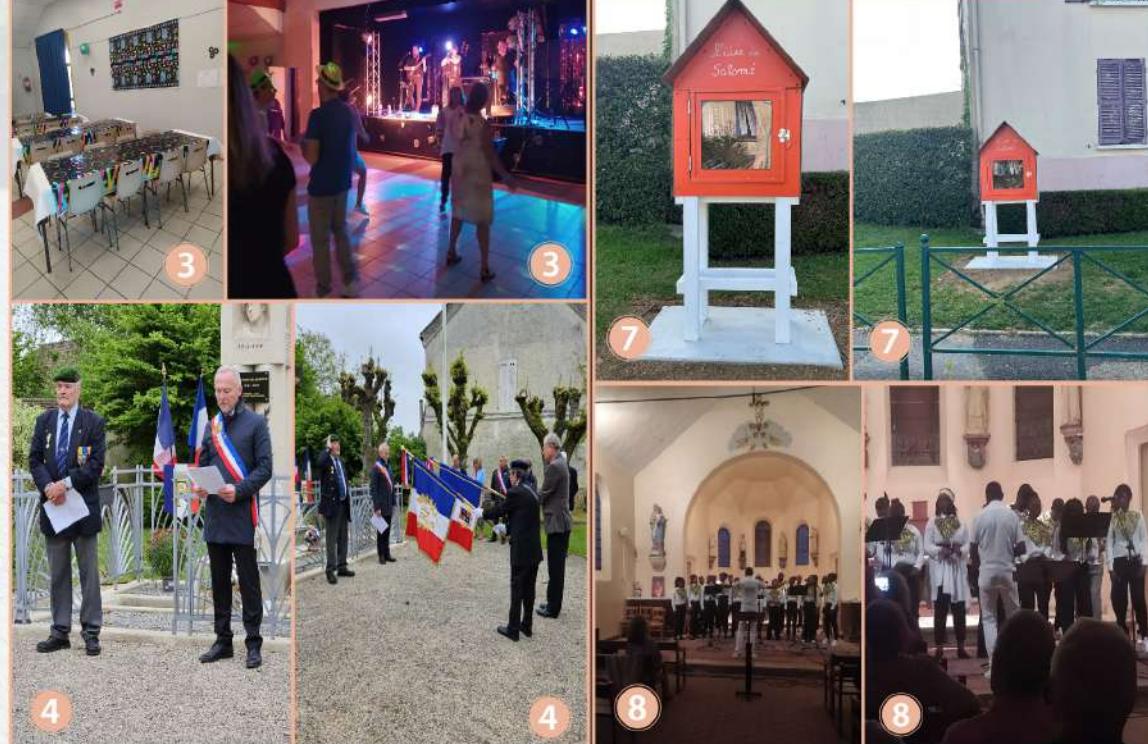
**2****43ÈME JUMELAGE DES 4 SAINT AUGUSTIN DE FRANCE***Du 28 avril au 1er mai 2023*

Depuis plus de 40 ans, Saint Augustin est jumelé avec les 3 autres communes françaises du même nom : Saint-Augustin en Corrèze, Saint-Augustin des Bois dans le Maine-et-Loire, et Saint-Augustin-sur-Mer en Charente-Maritime. Tous les ans, nous nous retrouvons pour célébrer ce jumelage et découvrir le patrimoine d'un de nos quatre départements. Cette année, c'était en Corrèze ! 70 personnes se sont réunies pour le weekend.

Au programme : visite du musée du président Jacques Chirac à Sarran, du château de la marquise de Pompadour et de ses écuries.

**3****SOIRÉE ANNÉES 80***7 mai 2023*

La soirée années 80 organisée par la mairie, a rassemblé pas moins de 120 personnes, venues danser au rythme du top 50 de l'époque. Grâce à l'animation assurée par le Trio DUALITY, l'ambiance électrisante a perduré jusqu'à 3h30 du matin.

**4****COMMÉMORATIONS***8 mai, 18 juin et 14 juillet 2023*

Les différentes commémorations ont rassemblé élus, anciens combattants et administrés, dans le souvenir et le respect envers notre Histoire.

5**BROCANTE***14 mai 2023*

La Rue de Meaux s'est animée lors du traditionnel vide-grenier de printemps. Cette journée ensoleillée a rassemblé 123 exposants, pour le plus grand bonheur des chineurs. La restauration était assurée par nos commerçants locaux, la boulangerie Bleeker et le restaurant le Clos Briard.

**6****FÊTE DES ASSOCIATIONS DE SAINT AUGUSTIN - MAUPERTHUIS***26 août 2023*

Cette journée a été l'occasion pour les administrés de découvrir les associations qui animent nos deux villages.

Les associations "Le Lien", "La Palette des Amies", "La Truite Saintaugustinaise", "Les P'tites Ailes", "Pass & Cie" et "Le Chant de l'Aubetin" ont présenté un aperçu de leurs activités.

**7****INSTALLATION DE LA BOÎTE À LIVRES "L'IDÉE DE SALOMÉ"***4 juillet 2023*

La commune s'est enrichie d'une boîte à livres, à l'initiative d'une toute jeune administrée, Salomé JOUANET, 9 ans. Sollicitant la municipalité pour la réalisation de ce projet, l'idée de Salomé a reçu un accueil enthousiaste. La création a été confiée à Monsieur Denis Durand, conseiller municipal, et installée devant le SIRP. N'hésitez pas à faire voyager vos lectures!

**8****CONCERT GOSPEL***16 septembre 2023*

Notre église s'est transformée en un lieu de partage, de rythmes et de chants envoûtants lors du concert gospel. Cet événement a réuni une soixantaine de personnes, et a fait l'unanimité auprès des spectateurs.



TRAIL DE L'AUBETIN - 26 MARS 2023



Cette nouvelle édition du Trail de l'Aubetin a réuni quelques 400 passionnés de course et amoureux de la nature.

Quatre courses de 8, 12, 18 et 27 kilomètres, ainsi qu'une randonnée de 12 kilomètres ont offert des défis pour tous les niveaux.

Cet événement n'aurait pas été possible sans l'incroyable dévouement d'environ 60 bénévoles, qui ont pris en charge tous les aspects de l'organisation et de la logistique terrain. Un immense merci à eux ! Les généreux sponsors ont également joué un rôle crucial dans la réussite de cette journée.

Nous remercions chaleureusement les entreprises **JPS à Saint Augustin**, **Olivier ROSSIGNOL, architecte à Touquin**, **SEVESTE à Coulommiers**, **WIAME VRD à SEPT SORTS**, ainsi que tous nos partenaires locaux pour leur soutien précieux :

Adeour gestion inscriptions et chronomètre / Boulangerie BLEEKER

Saint Augustin / Ferme du Moulin (camion jeudi matin) / Chez nono – restaurant

Saint Augustin / Fromagerie Jehan de Brie à Coulommiers / Carrefour market

Mouroux / Hyper fruits Mouroux / Inter cave Coulommiers / SD gravure

Coulommiers / ATOUTPUB Noisy le Sec / Brard et Sarran location / quads Béton

Bazoches / L'association "les sans couronnes"

... Sans oublier la Protection Civile 77 qui a assuré la sécurité de l'événement.

Par ailleurs, une subvention de 500 euros du département de Seine-et-Marne a également contribué à la bonne organisation du trail.

Enfin, un grand merci à tous les participants et à tous ceux qui ont contribué à faire de cette journée un véritable succès !



NOUVELLE PRATICIENNE

La commune a effectué des travaux dans les locaux du SIRP afin de permettre l'installation d'une nouvelle praticienne. Le 19 juin dernier, Mélissa JUHE, psychomotricienne D.E prenait possession des lieux. Pourquoi aller la voir : Bilan et suivi psychomoteur (individuel ou en groupe) : prévention, rééducation et thérapie psychomotrice. Elle propose également des ateliers massage bébé, portage en écharpe, et des interventions en crèche.

Pour qui : nourrissons, enfants, adolescents, adultes et personnes âgées (groupe parentaux possibles)

Sa spécialité : la petite enfance et les troubles du neurodéveloppement

**1 PLACE DU 27 AOÛT, 77515 SAINT-AUGUSTIN
DU LUNDI AU SAMEDI DE 8H À 18H45
PRISE DE RDV AU 06.76.71.82.44**



NOS AGENTS COMMUNAUX

Nous avons le plaisir d'accueillir deux nouveaux agents au sein de notre mairie : Charlotte, notre nouvelle **agente d'accueil polyvalente**, a rejoint l'équipe en mai dernier, à la suite de la nomination de Charlène Jacquet au poste de Directrice Générale des Services.

De plus, nous accueillons également

Gillian, notre nouvel **agent technique**, arrivé en avril dernier, suite au départ en retraite de Patrick Lefloch. Nous sommes ravis de l'arrivée de ces deux nouveaux collaborateurs au sein de notre équipe et sommes convaincus qu'ils sauront contribuer positivement aux services que nous offrons à notre communauté.

LE PETIT MARCHÉ

Le marché ambulant de Saint Augustin perdure, offrant à nos habitants une variété de produits de qualité. Vous pouvez le retrouver devant la Salle des fêtes tous les jeudis matin de 8h30 à 12h30.

« Un Peu Moins », épicerie écoresponsable : épicerie sèche (riz, pâtes, légumineuses, thés, cafés, céréales, fruits secs, farines, épices...), hygiène (savons, shampoings...), entretien (lessive, savon noir...).

« La Ferme du Moulin », commerçant direct producteur : Viandes et charcuterie, œufs, légumes et fruits de saison.



À noter que les camions fromagerie et caviste n'assurent désormais plus ce rendez-vous hebdomadaire.

FIBRE OPTIQUE

RACCORDEMENT À LA FIBRE

PROBLÈMES DE CONNEXION

Vous êtes nombreux à déplorer des problèmes de connexion liés aux nombreux raccordements à la fibre optique. Déterminés à trouver des solutions pour répondre à vos besoins, nous avons fait remonter les plaintes à notre députée Patricia Lemoine.

Nous vous partageons ici sa réponse du 29 juin dernier.

« Lundi 19 juin, j'ai organisé une réunion avec les grands acteurs de la fibre optique, à la suite de nombreuses alertes par les habitants et les maires de notre circonscription à ce sujet. Étaient présents la Présidente de l'Arcep, Laure De La Raudière, le Président de Seine-et-Marne Numérique, Olivier Lavenka, le Président de XpFibre Lionel Recorbet, et des représentants des différents opérateurs commerciaux.

J'y ai également convié quelques maires touchés particulièrement par cette problématique sur leurs communes. Bien qu'il n'ait pas été possible de vous accueillir tous, je souhaite tout de même vous informer des résultats de cette réunion et vous communiquer des éléments que j'espère être utiles pour la suite.

D'abord, nous avons été informés des facteurs explicatifs concernant la situation actuelle, pour mieux comprendre le problème auquel nous sommes confrontés grâce à l'audition des acteurs principaux.

Vous savez que les opérateurs commerciaux ont le droit de pénétrer dans le réseau, sans avoir à demander la permission au syndicat déléguataire (en l'occurrence Seine-et-Marne Numérique). Par conséquent, nous faisons face à une dégradation plus ou moins volontaire des Points de Mutualisation (PM), faute de sécurisation de ces derniers. Puisque les sous-traitants des opérateurs commerciaux sont payés au raccordement, la qualité de leur travail diminue, d'autant qu'il existe une défaillance en matière de formation du personnel.

Ce sont les opérateurs d'infrastructure, tels que XpFibre, qui sont chargés de contrôler l'action des opérateurs commerciaux, et toutes les dérives qu'ils peuvent perpétuer.

Un plan de lutte contre les défaillances du réseau fibre a été présenté par les opérateurs d'infrastructure en septembre 2022, se déclinant en 3 axes. Premièrement, le renforcement de la qualité des interventions terrain par la mise en place d'une certification au niveau des intervenants et des entreprises. Puis, le renforcement des contrôles, avec des plannings d'intervention et des comptes-rendus d'intervention. Enfin, le dernier axe concerne la reprise des infrastructures dégradées.

De plus, les opérateurs d'infrastructures se sont engagés à appliquer des sanctions financières à l'encontre des opérateurs commerciaux qui seraient coupables de branchements anarchiques, de débranchements, ou autres.

Ce plan commence désormais à être déployé et il convient, dans un premier temps, d'attendre pour qu'il porte ses fruits et améliore la situation. Néanmoins, il conviendra de rester vigilant sur sa bonne application : je n'hésiterai pas à défendre des mesures plus coercitives, par la loi, si rien ne change (...) »



PATRICIA LEMOINE
députée REN de la 5ème
circonscription de Seine-et-Marne



sem@fibre77 Testez votre éligibilité sur: <https://www.xpfibre.com/testez-votre-eligibilite>

Raccordez-vous à la fibre !

- ➊ Tester l'éligibilité de votre logement
Rendez-vous sur <https://www.xpfibre.com/testez-votre-eligibilite>.
Après avoir vérifié que votre logement est raccordable, contactez ensuite le fournisseur d'accès internet de votre choix afin de connaître l'éligibilité de ses offres.
Plus d'infos sur les opérateurs partenaires du Réseau d'Initiative Publique sur <https://xpfibre.com/reseaux-dinitiative-publique>
- ➋ Un technicien raccorde mon logement à la fibre
Conseil : conservez votre abonnement actuel en attendant l'activation de votre nouveau service
- ➌ Je branche ma box et mon opérateur active ma ligne
Je profite de mes nouveaux services !

CONTROLES DU GROUPEMENT OPÉRATIONNEL

Depuis plusieurs années, un groupement opérationnel de partenariat (GPO), rassemble régulièrement les maires, élus et/ou référents sécurité de Saint Augustin, Pommeuse, Faremoutiers, Mauperthuis, Chailly en Brie, Boissy le Chatel, Aulnoy et Beauheil-Saints ; mais également leur police municipale, un responsable transport du secteur et le commissariat de Police de Coulommiers.

Cette GPO, organisée une fois par mois à Saint Augustin, a pour but de traiter tous les sujets relatifs aux petits délits, aux problématiques communales, à la vitesse... le tout en lien direct avec les forces de l'ordre. Lors de ces réunions, il a été fait remonter l'information que les administrés ne constataient pas souvent la présence de la police sur leur commune.

C'est pourquoi, au-delà des contrôles réguliers effectués, vous avez pu constater la présence importante des forces de l'ordre sur notre commune le jeudi 12 octobre, rue de Meaux, en présence du Directeur du Cabinet du préfet de

Seine et Marne accompagné de quelques élus du territoire. Lors de cette opération médiatique, des contrôles de vitesse, alcoolémie et stupéfiants, ont été réalisés.



BUDGET

COMMENT EST CALCULÉE MA TAXE FONCIÈRE ? ET POURQUOI A-T-ELLE AUGMENTÉ EN 2023 ?

Le montant de votre taxe est calculé en multipliant la base imposable du bien (valeur locative cadastrale) par les taux d'imposition applicables.

Il peut également comprendre une taxe d'enlèvement des ordures ménagères calculée selon la même méthode, mais avec un taux spécifique.

En 2023, le coefficient de revalorisation est fixé à 1,071, soit une augmentation forfaitaire de 7,1 % de la base de calcul des propriétés bâties et non bâties (hors locaux professionnels). La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est impactée de la même façon.

En ce qui concerne les taux applicables, les collectivités dont vous dépendez (commune, intercommunalité etc) peuvent, chaque année, décider de les faire varier, ce qui induit un impact sur le niveau de votre cotisation.



Considérant le contexte budgétaire difficile, la municipalité a proposé de ne pas augmenter les taux des impôts communaux, afin de ne pas alourdir les charges reposant sur les contribuables.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, a décidé à l'unanimité de voter les taux d'impositions 2023 comme suit :

TAXES	Taux votés 2023
Taxe foncière sur le bâti	36,20 %
Taxe foncière sur le non bâti	49,14 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	13,98 %
Cotisation foncière des entreprises	0 %



BUDGET COMMUNAL

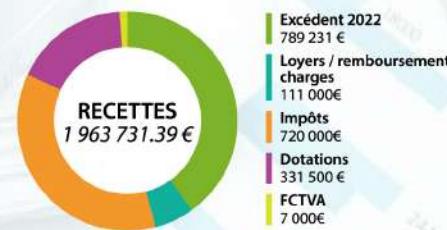
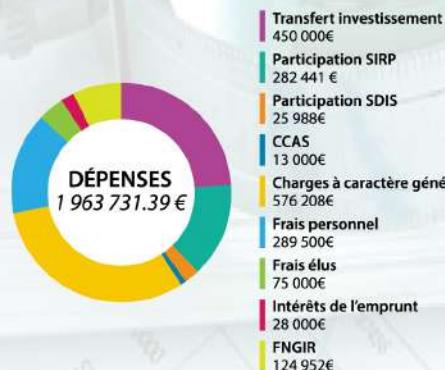
Quelques chiffres prévisionnels

Pour rappel, le budget de la commune contient deux volets :

FONCTIONNEMENT

Cela comprend :

toutes les charges courantes nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité et à l'entretien de son patrimoine, c'est à dire les dépenses qui reviennent régulièrement (charges d'entretien locaux et voirie, téléphonie, personnel, eau/électricité/gaz, intert sur emprunts, etc)



INVESTISSEMENT

Cela comprend :

Toutes les dépenses qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de terrains, etc...



Chaque volet doit être équilibré tant en dépenses qu'en recettes.

*Le budget 2023 a été voté à l'unanimité le 23 mars 2023 en conseil municipal.
Vous pouvez consulter le compte rendu complet sur le site internet de la Mairie.*

ZOOM

SUR L'ASSOCIATION ESPRIT DE PARTAGE.

Crée en 2015 pour venir en aide aux personnes souffrant d'autisme, l'association mène des actions visant à soutenir les familles et structures d'accueil. Rencontre avec sa présidente, Estelle Poilve.



QUELLE EST L'HISTOIRE DE VOTRE ASSOCIATION ?

Je suis éducatrice spécialisée de formation et j'ai développé une vraie sensibilité face à cette pathologie qui représente à mes yeux, le pire du handicap. Diagnostiquée souvent très tardivement, les parents se retrouvent dans le désarroi le plus total et les enfants tardent à recevoir des soins adaptés. Et puis, il faut dire que les structures d'accueil manquent terriblement de moyens. Pendant 5 ans, j'ai travaillé auprès d'enfants/adolescents autistes dans l'une d'elles. Un jour, en l'espace de quelques heures, j'ai eu 3 accidents avec les patients dont je m'occupais. Ces accidents auraient pu être évités si j'avais eu à disposition du matériel pour les occuper, les calmer, les soulager avant que la situation ne dégénère. Cette « multi-agression » a été un électrochoc ; je me suis dit qu'il fallait faire quelque chose.

QUELLES SONT LES ACTIONS QUE VOUS MENEZ AVEC ESPRIT DE PARTAGE ?

J'ai eu l'idée de combiner ma passion pour le bois et le bricolage à mon envie d'agir pour l'autisme. Au tout départ, j'ai commencé par organiser des ateliers de rénovation de petits meubles avec les patients autistes dont je m'occupais. Ils avaient lieu dans les établissements spécialisés, puis dans le local attenant au garage de mon compagnon, que nous avons transformé en atelier. L'idée, c'était de mener des projets ensemble et puis, de vendre nos réalisations pour récolter des fonds à leur profit. Mais en 2018, une mauvaise chute a mis un coup d'arrêt aux ateliers que j'animaissais. Je n'ai pas lâché pour autant. Quelques bénévoles m'ont rejoints. Les gens nous déposaient des meubles, on leur donnait une seconde vie et cela nous permettait de continuer à collecter des fonds. Mais après le covid, les commandes n'étaient plus au rendez-vous. Alors, il a alors fallu improviser. Désormais, nous fabriquons surtout des bougeoirs en bois et quelques bénévoles assurent toujours la rénovation de meubles à la demande.

À quoi servent les fonds que vous collectez ?

Le bénéfice des ventes et des donations sert à acheter du matériel spécifique pour équiper les familles et les institutions seine-et-marnaises qui s'occupent d'enfants/ados autistes. Il faut savoir qu'il y a de très nombreuses formes d'autisme et qu'aucun cas n'est identique. Les besoins varient donc énormément d'un individu à l'autre. Mais grâce à mon expérience à leurs côtés, j'ai appris à identifier ces besoins. Avec les fonds collectés, nous avons déjà pu offrir, par exemple, 12 vélos et 23 trottinettes à l'EPMS Fondation Hardy de Fontenay Trésigny, du matériel sensoriel et une balancelle pour la MAS de Longeville, des montres connectées pour les petits résidents de l'IME Éclair de Bussy Saint Georges etc...

COMMENT LES SAINT-AUGUSTINOIS.ES PEUVENT-ILS CONTRIBUER ?

Il y a 3 façons de nous aider :

- En achetant nos créations. Aujourd'hui, nous nous concentrons principalement sur la réalisation de bougeoirs en bois personnalisés que nous vendons lors des brocantes ou d'autres manifestations.
- En nous confiant une rénovation de petit meuble en bois
- En faisant un don à l'association, soit directement, soit par l'intermédiaire des tirelires présentes dans les commerces des environs.

Bon à savoir : Esprit de partage est une association loi 1901. Les dons ouvrent droit à une réduction d'impôts sur le revenu égale à 66 % du montant versé (dans la limite de 20 % du revenu imposable).

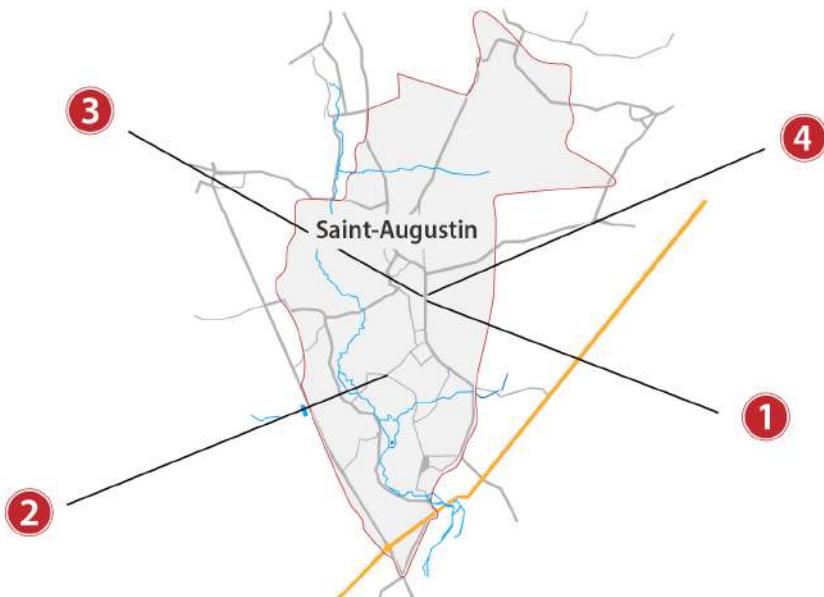


ESPRIT DE PARTAGE

73 rue de Meaux
77515 Saint Augustin

06.60.76.03.07

Espritdepartage77515@gmail.com



1 RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIRP

La modernisation était devenue nécessaire dans les locaux du SIRP, qui n'avaient pas connu de rénovation significative depuis une quinzaine d'années.

En plus de l'usure naturelle, les préoccupations liées à la consommation énergétique ont motivé la mairie à entreprendre ces travaux de rafraîchissement.

Les améliorations apportées comprennent un tout nouvel aménagement du hall d'entrée, le remplacement des plafonds et des luminaires pour une ambiance plus lumineuse et économique en énergie, une nouvelle couche de peinture pour rafraîchir l'apparence générale, ainsi que le changement des portes et fenêtres pour une meilleure isolation.

La mise aux normes électriques garantit la sécurité des occupants, tandis que la réfection des sanitaires améliore le confort de tous les usagers.

Enfin, une nouveauté majeure est la création d'un cabinet de consultation, qui contribue à renforcer les services de santé accessibles à notre communauté.



2 RÉSEAU D'EAU ET PLAN DE DÉFENSE INCENDIE

Comme précédemment annoncé, le S2E77 (Syndicat d'Eau Potable) a récemment effectué des travaux importants dans notre village pour améliorer notre réseau d'eau potable.

Dans le cadre de ces améliorations, une conduite d'eau a été remplacée dans la rue du Moulinet, garantissant une distribution d'eau plus efficace et fiable pour nos habitants.

De plus, une nouvelle défense incendie a été créée à l'angle de la rue du Moulinet et de la rue des Coteaux, zone qui n'était pas desservie auparavant. Cette borne jouera un rôle crucial en assurant la disponibilité de l'eau en cas d'urgence, renforçant ainsi la sécurité de notre village.



3 RÉFECTION DE LA TOITURE DU CABINET MÉDICAL

Le cabinet médical situé à proximité de la mairie était depuis un certain temps confronté à des problèmes de fuites d'eau en raison de l'état vétuste de sa toiture.

Consciente de cette problématique, la commune avait pris l'initiative en 2021 de solliciter une subvention auprès du Département de Seine-et-Marne pour la réfection de la toiture.

Nous sommes ravis d'annoncer que cette demande de subvention a été acceptée, avec une allocation de 40% du coût total estimé, soit un montant de 17 800€, pour des travaux évalués à 44 502€ HT. Ces fonds ont été essentiels pour rendre possible la réalisation des travaux, exécutés avec succès en septembre 2023.



4 AMÉLIORATION DE L'AIRE DE JEUX

En juin dernier, l'aire de jeux a reçu une touche de couleurs supplémentaire avec l'installation de petits sujets sur le thème des "animaux de la forêt". Ces décorations ont été mises en place pour apporter de la gaieté à cet espace où nos petits résidents aiment jouer et s'épanouir.



Comme chaque année, les élèves de nos écoles se sont investis dans de nombreux projets créatifs. Nous avons le plaisir de vous en présenter quelques-uns dans cette nouvelle édition du Petit Journal.

FRESQUE GÉANTE

Nous sommes fiers de vous présenter la nouvelle fresque "Street Art" qui orne désormais l'école. Intitulée :

"Moi, Plus Tard Je Serai..."



Cette œuvre d'art collaborative incarne l'espoir, les rêves et les aspirations de nos jeunes générations. Elle symbolise la conviction que l'école joue un rôle clé dans le choix de son métier et plus largement, de son avenir. Cette fresque est aussi l'occasion de nommer l'école

"APOLLINE ET AUGUSTIN" !



À l'école primaire de Saint Augustin

De nombreux projets ont été réalisés par les élèves, révélant ainsi tout leur talent et leur créativité.

Mosaïque paysage réalisé par les grandes sections/CP

Maisons briardes réalisées par les CP CE1

Boîte aux lettres graffiti réalisées par les CE1

Pixel art et ferronnerie réalisé par les CE2



ARTISTES EN HERBE

A l'école primaire de Mauperthuis

« Nous avons réalisé deux fresques sur les murs de l'école dont le thème était "les monuments de Paris" ». Après avoir voté pour élire l'œuvre et rajouter des éléments des autres productions :

- Les CM1 ont réalisé une Tour Eiffel sur son canapé avec des tableaux farfelus et de belles fleurs.
- Les CM2 ont réalisé la Pyramide du Louvre sur une plage avec un alien, une grotte et un volcan.

« Rien ne serait possible sans Adeline Brossard, notre intervenante, qui nous a aidé en apportant son matériel spécifique et son professionnalisme ».

Mme DUVANEL (Institutrice)



LA BALADE ÉCOLO

Le samedi 3 juin, 61 personnes, dont 31 enfants et 30 adultes, ont répondu présents à l'appel de la balade écolo, organisée par les élèves de l'école élémentaire de Saint Augustin. L'action entreprise au cours de cette journée n'a pas été vaine. Ensemble, nous avons collecté, trié les déchets trouvés dans la nature, et sensibilisé les participants à l'importance de prendre soin de notre planète.

Merci à tous les enfants et parents présents et investis pour un avenir plus vert et plus durable.



CANTINE ET PÉRISCOLAIRE

Nous vous rappelons que vous pouvez effectuer vos réservations sur votre espace famille. Il est impératif de les faire au plus tard chaque vendredi avant 8h00 du matin pour la semaine suivante. Passé ce délai, nous ne serons plus en mesure d'accepter d'autre réservations et/ou annulations.



SECRETARIAT OUVERT AU PUBLIC

LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI

De 13 h 30 à 17 h

FERME LE MERCRIDI

PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

HORAIRE DE FERMETURE À 16 H



L'ÉCLAIRAGE PUBLIC LED

La commune a décidé de procéder au changement de plusieurs éclairages publics pour passer en LED. Cette transition vers l'éclairage LED est motivée par des raisons économiques et environnementales qui reflètent notre engagement envers un avenir plus durable.

Pourquoi ce choix ?

- Contrairement aux autres technologies d'éclairage, les LED ne contiennent pas de substances chimiques polluantes ni de gaz nocifs. Elles sont principalement composées de poudre de silicium, ce qui les rend inoffensives pour notre environnement.
 - Les LED émettent de la lumière sans produire d'infrarouge (IR) ni d'ultraviolet (UV), ce qui signifie que toute l'énergie transformée en lumière se situe dans le spectre visible. Cela les rend plus efficaces sur le plan énergétique, car il n'y a pas de pertes d'énergie inutiles.
 - Elles ne contiennent pas de mercure ni d'autres substances dangereuses pour la santé humaine, ce qui facilite leur recyclage en fin de vie (recyclable à 95%)
- En investissant dans l'éclairage public en LED, notre commune réalise des économies à long terme en réduisant la consommation d'énergie, les coûts de maintenance et les émissions de gaz à effet de serre.



FAUCHAGE RAISONNÉ

La commune procède depuis plusieurs années au fauchage raisonnable.

Le fauchage raisonnable, c'est quoi exactement ?

C'est une méthode d'entretien des bords de route qui permet de répondre aux besoins des usagers et d'entretenir le domaine public, tout en respectant la biodiversité des milieux.

Les grands principes sont :

- limiter la hauteur de coupe à 10cm du sol ;
- limiter les interventions de printemps au strict nécessaire pour assurer la sécurité des usagers ;
- repousser le débroussaillage des fossés et des talus à l'automne afin de permettre la reproduction des espèces vivant dans ces milieux.

Cette technique permet également de réaliser des économies.

En effet, le fauchage trop régulier induit une usure plus forte des couteaux de fauchage, des risques de casse du matériel, des projections pouvant blesser et une surconsommation de carburant inutile.



ZÉRO PHYTO

Depuis plus de cinq ans maintenant, tous les espaces verts de la commune sont entretenus sans produits chimiques. Une étape importante en faveur d'un développement durable.

Qu'est-ce que le zéro phyto ?

Le zéro phyto consiste à supprimer tout traitement chimique dans l'entretien des espaces verts et à privilégier des techniques naturelles. La loi Labbé impose à toutes les collectivités locales de supprimer les produits phytosanitaires. Toutes les communes et communautés de communes sont concernées.

Pourquoi c'est bien ?

Les traitements chimiques sont coûteux, ils ont des effets négatifs sur la santé de ceux qui les utilisent et des riverains, ils détruisent la biodiversité et polluent l'eau.

Passer en mode zéro phyto c'est bon pour la santé, bon pour l'environnement et c'est aussi une dépense en moins !



TRI SÉLECTIF

Des erreurs de tri sont malheureusement encore trop fréquemment constatées sur notre territoire. Ces erreurs coûtent très cher à la collectivité. Un déchet mal trié peut souiller toute une benne et envoyer l'ensemble des déchets collectés à l'incinération.

Les erreurs et mauvais gestes de tri les plus souvent identifiés dans le bac jaune :

- Les ordures ménagères : elles ne sont pas recyclables et viennent souiller les autres déchets recyclables.
- Les vêtements : les textiles peuvent être valorisés et réutilisés quand ils sont collectés par la bonne filière (borne écotoxique présente sur tout le territoire). Quand ils sont retrouvés dans le bac jaune, ils finissent incinérés.
- Les emballages enfermés dans des sacs : malgré le côté pratique du sac pour transporter les emballages, les dispositifs de tri ne peuvent pas identifier les déchets placés à l'intérieur et le sac est d'office écarté de la chaîne de tri. Il est donc très important de jeter les emballages en vrac dans les bacs et conteneurs jaunes.
- Les déchets imbriqués : cela paraît être un bon geste pour gagner de la place dans son bac. Or, l'imbrication des emballages empêche leur recyclage car les matières deviennent indissociables et ne peuvent pas être réparties correctement. Ils ne peuvent donc pas être recyclés.
- Le verre : ce déchet est recyclable à l'infini et se recycle par une filière spécifique. Il est donc important de déposer les emballages en verre dans les bornes d'apport volontaire appropriées. Pour gagner de la place dans le bac, il faut écraser les bouteilles en plastique et plier ou découper les cartons.



DÉCHETTERIE

Déchetterie de Coulommiers - Route nationale 368. Rue de la butte 77120 Mouroux.

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi : de 10h à 11h45 et de 14h à 17h45

Le samedi : de 9h à 17h45 (sans interruption)

Le dimanche : de 9h à 11h45

+ d'infos auprès du SMITOM Nord 77

- Tél. 01 60 44 40 03
- contact@smitom-nord77.fr
- www.smitom-nord77.fr

ATTENTION !
Du 1er Novembre au 28 Février,
toutes les déchèteries ferment
à 16h45 au lieu de 17h45

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants s'effectue une fois par trimestre, aux mois de mars, juin, septembre et décembre, uniquement sur rendez-vous.

Inutile, donc, de sortir vos encombrants parce que vous voyez que les voisins ont sorti les leurs !

Si vous n'avez pas réservé, ils ne seront pas collectés ! Tout dépôt hors inscription sera considéré comme un dépôt sauvage.

Demandez la collecte de vos encombrants

Par téléphone : 0 801 902 477

Par mail : encombrants@coved.fr

Sur la plateforme internet : encombrants-covaltri77.com

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Le passage de la balayeuse a lieu quatre fois par an.
À retenir :

- Date : Le prochain balayage aura lieu le 13 décembre 2023.
- Rues concernées : rue de Melun, rue de Meaux et rue des Bordes.
- Ce que ça implique : Pour permettre une intervention efficace des équipes de nettoyage, merci de noter que le stationnement sera interdit de 8h à 13h dans les rues concernées.
- Nous vous remercions de votre compréhension et comptons sur votre coopération pour garantir le bon déroulement de cette opération de balayage.

DÉPÔT SAUVAGE

Malgré toutes les infrastructures et services mis à disposition, nous déplorons toujours l'abandon de déchets dans la nature ainsi que sur la voie publique et au pied des conteneurs. Durant l'été 2023, pas moins de 20m³ de déchets abandonnés sur l'ensemble de la commune ont été ramassés par nos équipes techniques. Au-delà de l'impact visuel et environnemental, ces comportements ont un coût pour la commune qui se voit dans l'obligation de payer la location d'une benne ainsi que le traitement de son contenu en déchetterie. Nous en profitons pour rappeler que TOUS les déchets sont concernés par l'interdiction d'abandon sur la voie publique, y compris donc les masques, les mégots de cigarette, les déjections canines et toutes autres choses qui polluent encore trop fréquemment notre village.



NOS AMIES LES BÊTES

Notre commune est le foyer de nombreux amis à quatre pattes, et c'est avec plaisir que nous cohabitons. Cependant, il est important de rappeler que le bien-être de tous dépend du respect des règles de savoir-vivre vis-à-vis de nos animaux domestiques, en particulier aux abords de nos écoles.

Nous tenons à souligner quelques règles essentielles qu'il convient de respecter lorsque vous baladez votre chien :

- Le tenir en laisse : Lorsque vous promenez votre chien, assurez-vous qu'il soit toujours tenu en laisse, en particulier aux abords des écoles. Cela garantit la sécurité de nos enfants et évite tout risque d'incident.
- Ramasser les excréments : Il est impératif de ramasser les excréments de votre animal pour nous aider à maintenir notre environnement propre.
- Contrôler les aboiements : Veillez à ce que votre chien ne perturbe pas le calme et la tranquillité des autres résidents en limitant les aboiements excessifs.
- Veiller à son comportement : Il est essentiel que nos animaux domestiques ne présentent aucun comportement menaçant envers les autres. Assurez-vous que votre chien soit bien socialisé et que vous ayez un contrôle total sur ses actions.
- Respectez les zones interdites : Certaines zones, notamment les aires de jeux pour enfants, sont strictement interdites aux animaux. Veillez à ce que votre chien n'y pénètre pas.

Nous rappelons ces règles non seulement pour assurer la sécurité de tous, mais aussi pour préserver notre cadre de vie agréable et propre.



NAISSANCES

FLEURY Quentin	03/01/2023
LAALAOUI Lucas	06/01/2023
VERDEGEM Liam	12/02/2023
BOTTINO VIZZOTTO STEFANI Ana	27/02/2023
ROUSSE RUELLE Lisa	22/03/2023
BERNERT Karl	23/03/2023
TURI Amicia	02/04/2023
BLEZY Lou	13/05/2023

SZILAGYI Macéo	18/05/2023
MARQUES Louis	27/05/2023
BORDERIOUX BANSARD Mahé	14/06/2023
RENAULT Léo	16/06/2023
VILLAY Sulyvan	29/07/2023
BONTEMPS Ambre	16/08/2023
HALNAIS Samuel	18/08/2023
OUVRÉ Lylou	18/08/2023

MARIAGES

FARRACHI Vincent BARNA Catherine	22/04/2023
ARNAUT Eric DUCHARME Marie	29/04/2023
MISTRAL Paul MUGUET Aline	03/06/2023
MAZET Dominique MARCHAND Thierry	17/06/2023
MATHIEU Quentin MAYEUR Stéphanie	15/07/2023
COMBES Clément LE FLOC'H Lucie	22/07/2023
PEIXOTO DA SILVA Rui BARREIRA Morgane	09/09/2023
LEDY Peter HORNEC Nancy	23/09/2023

DÉCÈS

KÖLLIKER Christiane	04/02/2023
BOMBART Yolande	08/02/2023
BOCQUILLON Sylviane	10/03/2023
CANCHON Marceau	12/04/2023
MENNERET Jacques	13/04/2023
BOULANGER Claude	17/05/2023
POGNOT Daniel	31/05/2023
RUDYK Joseph	29/06/2023
VIGNARAJAH Benjamin	08/07/2023
PICART Géraldine	27/09/2023
SCHMITT Ursula	04/10/2023

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

La carte d'identité passe au format carte de crédit. Si elle est encore valide, il n'y a une obligation de la renouveler de manière anticipée. Ce n'est qu'à partir de 2031 que vous ne pourrez plus voyager dans l'espace Européen avec votre ancienne carte. Pour rappel, votre mairie n'a plus la compétence pour recevoir vos demandes de carte d'identité ou passeports. Vous devez vous diriger soit vers le guichet unique FRANCE SERVICES à Coulommiers, soit par mail à service-public.fr (site officiel de l'administration française).

FRANCE SERVICES

Guichets uniques de services, France services facilite l'accès des habitants aux démarches administratives des organismes suivants :

- Caisse d'allocation familiale,
- Caisse d'assurance maladie,
- Ministère de la justice,
- Préfecture de Seine-et-Marne,
- Pôle emploi,
- La Poste,
- Caisse nationale d'assurance vieillesse,
- Direction départementale des finances publiques (DDFP),
- La sécurité sociale agricole (MSA).



France Services propose la même offre de services, gratuite pour tous les citoyens du territoire, à moins de 30 minutes de chez eux, avec un accompagnement renforcé par des agents formés.

France Services a également pour mission de lutter contre l'éloignement numérique des usagers. Chaque site dispose ainsi d'un espace numérique, en libre-service, pour les citoyens qui souhaitent effectuer leurs démarches sur internet et être accompagnés par un agent.

Des espaces confidentiels permettent au public d'effectuer leur rendez-vous en visio-conférence dans un bureau, avec la mise à disposition du matériel adéquate et sécurisé : casque audio, micro, ordinateur, webcam.

**FRANCE SERVICES COULOMMIERS**

22 rue du Palais de Justice - 77120 COULOMMIERS

Tél : 01 64 65 88 60 - E-mail : coulommiers@france-services.gouv.fr

Ouvert au public : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement militaire est obligatoire pour les jeunes de 16 ans.

Toute personne de nationalité française ayant atteint l'âge de 16 ans doit se faire recenser auprès de la mairie.

Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics et passer le permis de conduire.

Pièces à fournir :

- Une pièce d'identité justifiant de la nationalité française,
- Un livret de famille à jour,
- Un justificatif de domicile.

COPIE D'ACTE DE NAISSANCE

- Mairie du lieu de naissance

La demande se fait à la Mairie de naissance par internet ou par courrier (pour les personnes françaises nées à l'étranger la demande se fait au : Service central d'état civil du ministère des affaires étrangères - 11, rue de la Maison Blanche - 44941 Nantes Cedex 09). L'acte est envoyé à la Mairie du domicile, vous êtes convoqué pour venir le chercher munie de votre pièce d'identité. Cette demande est gratuite.

EXTRAIT D'ACTE DE MARIAGE

- Mairie du lieu de mariage - Par internet : l'extrait est envoyé à la Mairie du domicile.

Vous êtes convoqué.e pour venir le chercher munie de votre pièce d'identité. Gratuit

EXTRAIT D'ACTE DE DÉCÈS

- Mairie du lieu de décès - Par internet : l'extrait est envoyé à la Mairie du domicile.

Vous êtes convoqué.e pour venir le chercher munie de votre pièce d'identité. Gratuit

SORTIE DE TERRITOIRE

Ne plus passer en mairie, l'autorisation de sortie de territoire (AST) d'un mineur se fait sur internet et ce sont les parents qui signent (www.service-public.fr).

DUPLICATA DU LIVRET DE FAMILLE

- Mairie du domicile

Formulaire à remplir à la mairie (dans les cas suivants : divorce, séparation, perte, vol ou destruction du premier).

EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE

- Casier judiciaire national

107, rue du Landreau – 44079 Nantes cedex 1 Site

internet : <http://www.justice.gouv.fr/cjn/>

RACCORDEMENT DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DÉPANNAGE	- Syndicat de l'eau de l'Est Seine-et-Marnais BP 9 - 23 rue Pasteur - 77510 REBAIS 01 64 04 52 00 - accueil@s2e77.fr
ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET INDIVIDUEL - SAUR	- CACPB Bureau : 22 avenue du Général Leclerc 77260 LA FERTÉ-SOUS JOUARRE 01 60 22 95 55
PERMIS DE CONSTRUIRE ou DECLARATION	- PRÉALABLE : Mairie Pour le permis de construire ou la déclaration préalable : se renseigner en mairie.
CERTIFICAT DE SIGNATURE	- Mairie Pour faire authentifier votre signature sur des papiers officiels (de successions, de vente, d'achat ou autre) vous devez vous présenter à n'importe quelle mairie avec votre pièce d'identité et signer devant l'agent d'état civil qui ensuite fera authentifier votre signature par le Maire.
DEMANDE DE PERMIS DE CONDUIRE ou de CARTE GRISE	- A faire sur internet
MARIAGE	- Mairie du domicile Informations en mairie
PACS	- Mairie du domicile Informations en mairie
CHANGEMENT DE PRÉNOMS OU DE NOMS	- Mairie du domicile Informations en mairie

Infirmières	Mme LEJEUNE et Lactitia BRULEZ	01.64.55.57.53
Conseil Juridique-Avocat	Dominique Hadjean	06.82.17.40.63
Médecins généralistes	Serge COULON	01.64.03.37.87
Colis de viandes	Véronique CHASTEL	01.64.03.37.87
Chirurgien dentiste	Maud CARRE	01.64.75.87.06
Psychologue	Muriel Tanguy	01.64.75.87.06
Ostéopathe	TG Viandes	01.64.65.60.05
Psychomotricienne	Geneviève FIESCHI	01.64.03.59.62
Masseur Kinésithérapeute	Josephina OCAMPO	06.15.16.52.65
Pharmacie	Coline KAPFER	01.64.20.79.10
Prothésiste dentaire	Mélissa JUHE	06.76.71.82.44
Lety Coiffure	Pierre Christian YVANOFF	01.64.20.50.85
Coiffure	Pharmacie BEAUJEAN	01.64.20.75.54
Boulangerie	Laboratoire Coulon	06.22.80.39.27
Garagiste	Coiffure à domicile	06.51.59.87.16
Restaurant	Le salon de Lucie	09.83.27.40.04
Regroupement pédagogique	Fabrice Bleeker	01.64.03.15.16
Chenil dressage	Gérald BOULANGER	01.64.03.20.89
SERVICES	Le Clos Briard	01.64.65.20.81
	Martine ROBICHE	01.64.75.05.93
	Chantevant	01.64.65.02.64
	Sous-préfecture	01.60.09.83.77
	Carte-grise	01.60.09.83.36
	Unité d'action sociale	01.64.75.58.00
	Tribunal de Grande Instance	01.60.09.77.00
	Tribunal de Commerce	01.60.25.85.20
AGENCES PUBLIQUES	ERDF	08.10.79.55.53
	GRDF	01.64.33.15.16
	EAU	01.64.04.51.37
	PÔLE EMPLOI	3949
	CPAM	3646
	MISSION LOCALE	01.64.20.76.59
	C.A.E	01.64.83.72.72
NUMÉROS D'URGENCE	POMPIERS	18
	URGENCES	112
	SAMU	15
	POLICE	17 ou 01.64.75.63.90
	GENDARMERIE	01.64.03.00.20
	Centre anti- poison	01.40.05.48.48
	SOS Drogue	113
	Enfance Maltraitée	119
	Sida Info Service	0800.840.800
PRATIQUE	Déchetterie	01.64.24.75.75
	Piscine de coulommiers	01.64.20.81.12
	AUBINE	01.64.03.30.14
TAXIS	Pommelise	01.64.03.55.98
	Coulommiers	06.08.62.47.45
	Mauperthuis	06.08.61.94.66



Contact Information: Icons for email, phone, at-sign, mobile phone, and location.

Facebook: Restez connectés avec les dernières actualités et informations locales en vous abonnant à notre page facebook
facebook.com/mairiesaintaugustin77/

QR Code: A QR code linking to the commune's Facebook page.

Office Hours: Depuis le 4 septembre, votre mairie est ouverte :
Le lundi de 14h à 19h
Du mardi au vendredi de 14h à 17h
Permanence des élus tous les vendredis sans RDV
17h00-19h00
6 place du 27 août
77515 Saint-Augustin
01 64 03 15 12
mairie-saintaugustin@wanadoo.fr

Website: Nous sommes ravis de vous annoncer le lancement de notre tout nouveau site internet.
Développé en collaboration avec la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, ce site est conçu pour vous offrir une expérience en ligne améliorée et une source d'informations encore plus complète sur notre commune.
saint-augustin77.fr

QR Code: A QR code linking to the commune's website.